



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 634-2022

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire (consultation écrite) tenue le 17 janvier 2022, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c.E-15.1.01), un projet de règlement no 634-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et abrogeant les règlements no. 493-2011, 551-2016 et 573-2018 a été déposé en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire (consultation écrite) tenue le 14 février 2022 à 19h30 dans la salle du conseil de la Municipalité située au 130 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

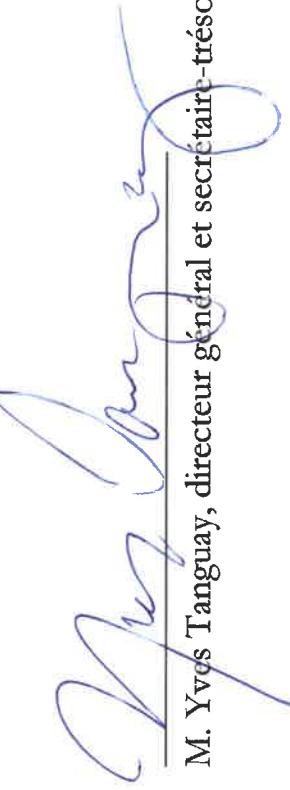
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 16 février 2022.



M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 16 février 2022 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 16 février.



M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier